

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-96
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DROIT ET
ÉCONOMIE (UFR DE)
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'UFR de DROIT et d'ÉCONOMIE ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-59 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de droit et d'économie de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-80 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de droit et d'économie de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultat du Collège des Usagers au Conseil de l’UFR DE :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil UFR DE – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes
Bureau :	Moufia et Tampon	233
Collège :	Usagers	
Secteur :		
Nombre d'électeurs inscrits :	3488	
Nombre de votants :	332	
<i>dont nombre de procurations :</i>	0	
Nombre d'enveloppes recensées :	332	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	99	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	233	

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers du Conseil de l’UFR DE les candidats suivants, dans l’ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	3	
Quotient :	77,67	
Sièges obtenus :		3

Élu(e)s titulaires		DEBESE Ezekias GRONDIN Ketty JACOTE Pierre-Jean
Élu(e)s suppléant(e)s		VIRICATIN Shalina REMTOULA Rayan HOARAU Ana

Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant au Conseil de l’UFR DE sont élus pour une durée de deux ans, à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage et sur les sites intranet et internet de l’Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l’Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRAMILLE



Publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, le 13 mars 2023